

MARS 1991

N° 14

S O M M A I R E

Pages

- 2 Editorial du Président
- 3 Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1990
- 5 Procès-verbal de la 8ème Assemblée générale du 7 décembre 1990
- 9 Nouveaux statuts (approuvés en Assemblée générale le 7 décembre 1990)
- 12 Nouveau règlement intérieur (approuvé en Assemblée générale le 7 décembre 1990)
- 14 Soirée de la Sainte Barbe 1990
- 19 Compte rendu de la réunion du 21ème Conseil d'Administration du 5 février 1991
- 21 Les manifestations de l'Amicale
- 21 Conférence-débat - La chasse : sport ou passion
- 29 Le coin des histoires drôles ou drôles d'histoires
- 31 Photos-montage de Pierre CHERON
- 32 IN MEMORIAM
- 34 Avis de recherches (première pierre du laboratoire de La Source).

EDITORIAL

Que ces quelques lignes vous apportent mes meilleurs voeux de santé et de bonheur pour cette année 1991. Ils seront un peu tardifs, mais la construction de "CONTACT" se fait pierre à pierre... et mes voeux n'arriveront qu'avec lui !

La préparation de nos nouveaux statuts, les modifications de notre règlement intérieur, l'organisation de l'Assemblée générale de Décembre 1990 ont occupé une grande partie de l'activité du dernier semestre 1990, comme nous l'avions d'ailleurs prévu ensemble.

Dès l'approbation des textes, le nécessaire a été fait pour les officialiser "administrativement".

Cette année 1991 sera consacrée en grande partie aux tentatives d'augmentation sensible de nos effectifs pour que notre Amicale "prenne des épaules". Vous pouvez tous m'y aider.

Je me suis personnellement fixé un nombre d'adhérents à fin décembre 1991. Pour être (presque) certain d'y arriver, je ne vous avouerai pas mon objectif...

Avec tout mon dévouement à notre Amicale



R. PIERROT

COMPTE-RENDUDE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONDU 6 NOVEMBRE 1991 (N° 20)

Etaient présents: Georges GERARD, Jacques GAZEL, Roland PIERROT, Brigitte SANGNIER, Sauveur PAPPALARDO, Jean-Claude ROUSTAN, Marcel COLLIEN, Danielle LABROT, Henri GALLE-CAVALLONI, Jacqueline COUPAÏ, Ignace DARCHEVILLE et Yves CHOULEUR.

Absents: Emmanuel CHIMAY, Gustave M'BEMBA, Léon DELBOS, Georges CAMBRAY, Claude GUILLEMIN et Gustave CORNET.

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la présidence de Roland PIERROT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'administration (n° 19), du 27 mars 1990.
- 2) Examen des propositions de changement des statuts (document joint).

Ajout: le Conseil d'Administration a pouvoir de statuer sur l'admission à notre Amicale, à titre exceptionnel, de toute personne, même étrangère au B.R.G.M., eu égard aux services rendus à l'Amicale.

Il est décidé qu'un vote unique aura lieu concernant l'ensemble des changements apportés aux Statuts.

- 3) Manifestations 1990 et 1991.

en 1990 : - Excursion dans les calanques de Marseille organisée par la délégation MIDI-MEDITERRANEE, le 28 avril 1990.

- repas annuel organisé à PORT BARCARES le samedi 9 juin par la délégation MIDI-MEDITERRANEE.

- réunion-repas d'été du 10 juin au Domaine du Ciran à MARCILLY-EN-VILETTE (près ORLEANS).

- visite des collections de l'Ecole des Mines suivie d'une conférence et d'un repas dans un restaurant parisien au mois d'avril, à l'actif de la délégation PARIS-ILE DE FRANCE.

- soirée de la Ste BARBE le 7 décembre (après l'ASSEMBLEE GENERALE).

en 1991 : projets: - fête d'été en juin.

- sortie-repas sur bateau-mouche à BRIARE sur le LOIRET; date prévue: le 6 octobre.

- Ste BARBE.

- 4) Préparation de l'ASSEMBLEE GENERALE du 7 décembre prochain
 - documents) préparer
 - liste des administrateurs à remplacer (Gustave M'BEMBA, Gustave CORNET et Henri GALLE-CAVALLONI) et projet des remplaçants à contacter.

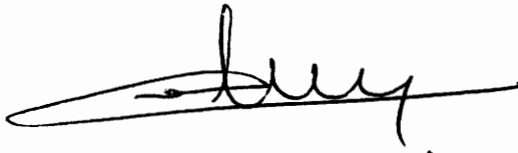
- 5) Préparation de la fête de la Ste BARBE qui suivra l'A.G.
- invitations
 - choix du menu (plusieurs propositions faites par André LONGEVAL).
 - points de détails à revoir, mises au point: lots proposés par tirages au sort, horaire et contrôle à l'entrée, etc...
- 6) Cotisations: pointage des dernières cotisations enregistrées.
- éventualité de faire passer la cotisation annuelle de 100 à 120 f (à proposer à l'A.G.)
- 7) Divers: l'effectif de l'Amicale se monte à ce jour à 350 adhérents (pointage Sauveur PAPPALARDO)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45

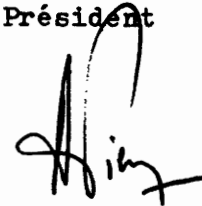
La prochaine réunion sera celle de l'ASSEMBLEE GENERALE le 7 décembre prochain à 17 h à l'auditorium de LA SOURCE.

Une réunion restreinte de BUREAU aura lieu le 27 novembre prochain à 14 h 30 dans la salle de l'Amicale pour la mise au point de l'A.G. et de la soirée.

Le secrétaire



Le Président



- N.B. Gustave M'BEMBA, Gustave CORNET et Henri GALLE-CAVALLONI ont annoncé leur intention de ne pas se représenter à l'élection du nouveau Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 7 décembre. Henri GALLE-CAVALLONI continuera pourtant de s'occuper du projet de sortie en bateau-mouche à BRIARE prévu pour le 6 octobre 1991.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
pour 1990 - 1991

Membres reconduits (élus ou réélus en 1989)

1. Georges CAMBRAY
2. Emmanuel CHIMAY
3. Yves CHOULEUR
4. Marcel COLLIEN
5. Ignace DARCHEVILLE
6. Léon DELBOS
7. Claude GUILLEMIN
8. Danielle LABROT
9. Roland PIERROT
10. Jean-Claude ROUSTAN
11. Brigitte SANGNIER

Membres sortants (élus ou réélus en 1988)

- | | |
|---|--------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> 12. Jacqueline COUPAT 13. Sauveur PAPPALARDO 14. Gustave CORNET 15. Henri GALLE-CAVALLONI 16. Gustave M'BEMBA | } ne se représentent pas |
|---|--------------------------|

Nouveaux candidats

- | | |
|---|------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Yves BERTON 2. Marcel LE BERICHEL 3. Françoise DEREK | } proposition de l'A.G. du 7/12/90 |
|---|------------------------------------|

PROCES-VERBALDE LA 8ème ASSEMBLEE GENERALEDU 7 DECEMBRE 1990

à l'auditorium du B.R.G.M. à ORLEANS-LA SOURCE

La séance est ouverte à 17 h 45 sous la présidence de Roland PIERROT.

Une minute de silence est observée à la mémoire de deux de nos membres disparus: Michèle HARTMANN (en juillet 1990) et Angèle CENKIER (en août 1990).

ORDRE DU JOUR

RAPPORT MORAL. Roland PIERROT, président, donne lecture de son Rapport moral qui sera reproduit dans le prochain numéro de CONTACT.

RAPPORT FINANCIER. présenté par Sauveur PAPPALARDO, trésorier

Roland PIERROT commente ce rapport en répondant par avance à d'éventuelles critiques concernant l'utilisation des fonds dont dispose l'Amicale et de dépenses "choquantes" aux yeux de quelques adhérents de province; il s'agit notamment de l'aide financière apportée par l'Amicale pour réaliser la fête de la Ste. Barbe.

Il indique aussi qu'il est envisagé d'acquérir un petit ordinateur qui soulagerait le travail des bénévoles du bureau de l'Amicale, trop souvent sollicités par des tâches répétitives.

Roland PIERROT fait état des invitations adressées à 10 jeunes embauchés du B.R.G.M. de participer à la fête de la Ste Barbe et qui n'ont pas suscité beaucoup d'enthousiasme.

Renouvellement du CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Il s'agissait de reconduire pour deux ans les mandats de Jacqueline COUPAT et Sauveur PAPPALARDO et de remplacer 3 démissionnaires: Henri GALLE-CAVALLONI, Gustave CORNET et Gustave M'BEMBA.

3 candidats étaient présentés pour remplacer ces 3 derniers: Françoise DEREC, Yves BERTON et Marcel LE BERICHEL.

Tous les candidats qui se présentaient ou se représentaient ont été élus ou réélus par 197 voix (41 présents et 156 pouvoirs).

MODIFICATION des STATUTS.

Toutes les modifications, présentées en bloc, ont été adoptées par 191 voix pour et 3 voix contre.

L'Amicale devient donc l'Amicale B R G M (Amicale des anciens agents et agents du B R G M); le dépôt administratif sera effectué dès le début de l'année 1991.

COTISATIONS . nouvelle constatation sur l'irrégularité du versement des cotisations, obligation de rappels trop fréquents. La décision de radier un adhérent au bout de deux années consécutives de non paiement, sera prise par le Bureau en fonction des nouveaux statuts.

Questions diverses:

La question est posée (notamment par Hubert DE LA ROCHE) pour savoir si l'Amicale peut consentir des prêts à certains adhérents en difficulté.

Le président répond par l'affirmative mais faut-il encore que l'Amicale soit saisie de problèmes de ce genre et que le Conseil d'Administration statue sur le bien fondé de la demande. A ce jour, aucune demande n'a jamais été formulé

H. DE LA ROCHE demande si un prix scientifique ne pourrait être institué (entre autres pour solliciter, dans un premier temps, des donations à l'Amicale). Le Président fait remarquer que les moyens actuels sont faibles, tant sur le plan financier que sur le plan de l'organisation nécessaire.

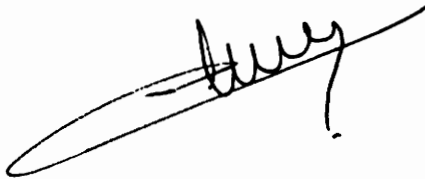
Un projet pourrait être soumis au Conseil d'Administration de l'Amicale s'il est suffisamment précis (attention aux individualismes et aux "chapelles".)

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

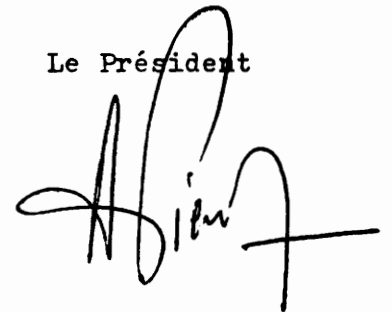
A la suite se déroule une conférence-débat sur le thème "La chasse: sport et passion". Après la conférence de Pierre CHERON sur ce sujet, une lettre de Lucien MONITION est distribuée dans l'Assemblée et Jacques BERTRANEU expose sa propre position.

Un résumé de ces interventions sera publié dans un prochain "CONTACT".

Le Secrétaire



Le Président



RAPPORT MORAL

La tradition et l'amitié nous imposent, au début de nos assemblées générales de nous rappeler le souvenir de ceux qui nous ont quittés ; jusqu'à ce jour, cette année 1990 a épargné nos collègues et amis actifs et le BRGM n'a pas eu à déplorer de décès.

Notre Amicale doit malheureusement faire état de la disparition de deux de nos plus anciens membres, Mesdames Michèle HARTMANN et Angèle CENKIER.

En octobre 1988 notre effectif comportait 395 adhérents, nous étions 402 en octobre 1989 ; mais que représente réellement ces effectifs ? Nous avons souhaité faire un point précis en 1990 en adressant un grand nombre de lettres de rappel de cotisations. Malgré la réussite, avouons le inespérée de ces rappels, nous avons constaté... une évidence : il n'y a que deux types d'adhérents :

- les fidèles amicalistes qui acquittent régulièrement leur cotisation... mais qui parfois l'oublie (et régularisent avec la plus grande gentillesse),
- les autres qui n'acquittent plus leurs cotisations par manque total d'intérêt, et qui ne prennent même pas la peine de répondre à un courrier et qui ne sont donc pas, en fait, des adhérents.

Nous avons donc pu faire un point correspondant au nombre de cotisants en 1990, nous sommes désormais 352 fidèles amicalistes ; ce qui est tout à fait honorable après 7 ans d'existence et compte tenu des trop rares admissions.

Nous allons entreprendre dès le début 1991, après le résultat des votes sur nos nouveaux statuts et s'il est positif, une action très volontariste à la fois auprès des agents BRGM qui ont quitté cette entreprise en 1990 et à la fois auprès des actuels actifs qui pourraient venir grossir nos rangs. Cette action, sera l'une des premières priorités du Bureau de notre Association en 1991.

J'espère que vous avez reçu et apprécié les informations abondantes qui accompagnaient le N° 13 de "CONTACT" ainsi que les rubriques de ce Bulletin de liaison, tout particulièrement la rubrique photographique "Avis de recherche" et une nouvelle rubrique intitulée le "coin des histoires drôles ou drôles d'histoires" inaugurée par notre ancien Président Jacques GAZEL. Vous êtes tous sollicités pour nous adresser quelques pages relatant vos nombreux souvenirs...

Sur le plan des festivités, la province a été largement en tête :

Marcel BOURGEOIS a su organiser une réunion d'Oriento-Pyrénéens qui a permis un savoureux compte rendu dans le "CONTACT N° 13".

Jean RICOUR a convié les sportifs à une randonnée pédestre dans les calanques sous l'éternel soleil méditerranéen... Faites part de vos souhaits pour 1991 au groupe Sud-Est.

Jacqueline COUPAT, notre infatigable animatrice de la Délégation Paris - Ile de France a organisé un repas amical dans un restaurant parisien après une visite des collections de l'Ecole des Mines précédée d'une conférence minéralogique.

En ce qui concerne Orléans et la région Centre, nous avons concentré toute notre activité sur la préparation et l'organisation de la soirée de la Sainte Barbe. Selon la majorité des échos, celle de 1989 a été une grande réussite et a surtout montré l'utilité et l'influence de l'Amicale pour redonner un certain lustre à cette "Sainte Barbe" qui a toujours été la grande fête du BRGM.

Nous avons tout fait pour que celle de 1990 soit encore plus réussie (nous verrons cela dans peu de temps...) mais de toutes façons, celle de 1991 approchera bien sûr de la perfection !

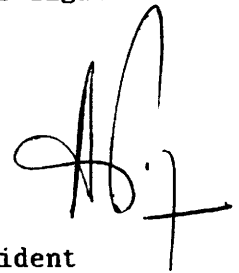
La réunion annuelle d'été a eu lieu en juin dans le Domaine solognot du CIRON où un très sympathique repas a été partagé par une cinquantaine de fidèles dont certains ont d'ailleurs été récompensés de cette fidélité.

Par contre, nous avons organisé une soirée parisienne pour assister à un grand spectacle... le Cyrano de Bergerac "de" Belmondo - Hossein. Nous avons visé trop haut et ce fut un échec total. Il faut avouer que le coût était assez élevé mais surtout que les délais de réservation (4 mois...) n'encourageaient pas à un engagement aussi prématuré.

Enfin, un projet de dîner sur une péniche sur le canal de Briare a dû être annulé pour cause de sécheresse ! Cette idée sera reprise si l'étiage est plus favorable en 1991.

Notre annuaire 1989-1990 malgré toutes ses qualités, a déjà pris un petit "coup de vieux" ! il y a toujours des erreurs, des oublis malgré tout le soin que les responsables y apporte... et puis, nos amicalistes ont souvent la bougeotte ! Avant édition d'un nouvel annuaire, nous ferons rapidement une édition "mise à jour" au cours de l'année 1990.

Notre prochain Conseil d'Administration qui entérinera vos futurs votes et tout particulièrement les nouveaux membres que vous allez élire nous permettra de proposer les activités 1991 et les grandes lignes de notre action.



Le Président

RAPPORT FINANCIER
SITUATION AU 7 DECEMBRE 1990

<u>R E S S O U R C E S</u>			<u>D E P E N S E S</u>		
Encaissé le 1er décembre 1989		26 064,57	SAINTE-BARBE 1989		30 434,26
COTISATIONS			SORTIE A PARIS LE 27/11/90		1 784,00
1987	10 x 80 =	800	PETE ANNUELLE JUIN 1990		8 036,00
1988	25 x 100 =	2 500	PAPETERIE		4 774,32
1989	148 x 100 =	14 800	PRAIS DE DACTYLOGRAPHIE		1 600,00
1990	223 x 100 =	22 300	DIVERS + FRAIS D'ORGANISATION ET FRAIS BANCAIRES		5 425,47
1991	5 x 100 =	500	SOUSCRIPTION P.C.P.		1 475,70
SAINTE-BARBE 1989			CHARGES A PAYER (annuaire 90/91)		10 000,00
Participation repas		24 530	Solde au 7/12/1990		63 529,75 41 420,08
SORTIE A PARIS LE 27/11/90		1 650			<u>104 949,83</u>
PETE ANNUELLE DE JUIN 1990		7 820	L'AVOIR NET DE L'AMICALE S'INTERPRETE AINSI :		
DIVERS		40	Encaissé au 7/12/90		41 420,08
INTERETS s/ P.C.P.		<u>3 945,26</u>	P.C.P.		+38 475,70
		<u>78 885,26</u>			79 895,78
		<u>104 949,83</u>			

NOUVEAUX STATUTS

(Approuvés en Assemblée Générale
le 7 décembre 1990)

**AMICALE DES ANCIENS AGENTS
ET DES AGENTS DU BRGM**

Communément dénommée AMICALE - BRGM

S T A T U T S**ARTICLE 1er**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre "AMICALE DES ANCIENS AGENTS ET DES AGENTS DU BRGM" communément dénommée : AMICALE-BRGM.

ARTICLE 2

Cette association a pour but de :

1- resserrer les liens d'amitié et de camaraderie, promouvoir l'entr'aide mutuelle entre ses adhérents (et leur famille) et défendre leurs intérêts moraux et matériels,

2- rechercher, favoriser et appliquer tous moyens propres à l'amélioration des relations qui continuent à exister entre ses adhérents et le BRGM, et contribuer au rayonnement de celui-ci.

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :
45100 ORLEANS - LA SOURCE - 1 avenue de Concyr

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4

L'Association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres fondateurs
- d) Membres permanents
- e) Membres actifs ou adhérents.

ARTICLE 5 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 6 - LES MEMBRES

- Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'Association ; ils sont dispensés de cotisation.
- Sont membres bienfaiteurs, ceux qui auront apporté un soutien financier notable (dons,...) à l'Association.
- Sont membres fondateurs, les actuels membres qui ont créé l'Amicale des Anciens du BRGM et ont constitué son premier noyau en cotisant dès 1983, première année de fonctionnement.
- Sont membres permanents ceux qui auront assuré, au sein du Conseil et du Bureau et pendant au moins 5 ans, les tâches permettant le bon fonctionnement de l'Amicale. Sont exclus, les présidents honoraires ou en exercice.

Les membres d'honneur, bienfaiteurs (fondateurs) et permanents sont proposés au Conseil d'Administration par le Bureau en exercice.

- Sont membres actifs ou adhérents, ceux qui, par leur adhésion, ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée chaque année au cours de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 7 - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission,
- b) le décès,
- c) le non paiement de la cotisation pendant deux années consécutives et qui donne lieu à un seul rappel écrit - le non paiement ou l'absence de réponse dans les délais prévus conduisent à une radiation par le Bureau (suppression dans l'annuaire et arrêt de tout envoi et information). Une ré-inscription éventuelle sera examinée par le Bureau et soumise au Conseil qui statuera sur l'éventualité d'un rappel de cotisation.

ARTICLE 8

Les ressources de l'association comprennent :

- 1) le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2) les subventions de l'Etat, des départements et des communes ;
- 3) les dons de personnes physiques ou morales.

ARTICLE 9 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de seize membres, élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1) un président ;
- 2) un ou plusieurs vice-présidents ;
- 3) un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- 4) un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint.

Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort. En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 10 - REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du 4ème trimestre. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 11.

ARTICLE 13 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 14 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

(Approuvé en Assemblée Générale
le 7 décembre 1990)

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Pour adhérer à l'Association, il est retenu les critères suivants :

- être un ancien agent du BRGM parti à la retraite, en pré-retraite ou dans les conditions en vigueur lors d'un plan social mis en place par le BRGM,
- être un ancien agent ayant quitté volontairement le BRGM mais ayant un minimum de 5 ans de service au sein de celui-ci,
- être encore en activité à l'heure actuelle au BRGM (ou détaché dans ses filiales) et ayant au moins 5 ans d'ancienneté.

Les conjointes et conjoints des adhérents décédés peuvent sur leur demande adhérer à l'Amicale ; ils bénéficient alors des avantages prévus à l'article 10.

Sur décision du Conseil d'Administration peuvent également être admis comme membres, à titre exceptionnel, des personnalités pour les services rendus à l'Amicale ou pour leur notoriété.

ARTICLE 2 - MOYENS D'ACTION

L'association fonde et administre soit directement, soit par l'intermédiaire de groupements régionaux, commissions, comités spéciaux les institutions de toute nature qui lui paraissent répondre à son programme.

Elle use, dans ce but, de tous les moyens légaux, notamment de congrès, conférences, revues, brochures, journaux, envois de missions à l'étranger, cycle d'études, etc.

ARTICLE 3 - DELEGATIONS REGIONALES

Les membres de l'association peuvent se constituer en délégations régionales. Celles-ci ont pour but d'aider l'action de l'association sur le territoire de leur ressort.

Leur création doit être approuvée par l'assemblée générale.

ARTICLE 4 - ADMINISTRATION DE LA DELEGATION REGIONALE

Dans chaque région, les membres se réuniront en assemblées régionales pour élire un bureau régional composé :

- d'un délégué régional,
- d'un délégué régional adjoint,
- d'un secrétaire trésorier régional.

Le bureau pourra confier des missions temporaires ou permanentes à certains de ses membres, telles que : préparation de réunions, fêtes, séminaires, déplacement en groupes, etc.

Le bureau est élu pour deux ans et ses membres sont rééligibles.

Sur demande préalable, les délégués régionaux pourront être invités aux séances du conseil d'administration.

Ils devront assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter.

ARTICLE 5 - FUSION DES DELEGATIONS REGIONALES

Une délégation régionale pourra s'associer à une autre délégation voisine soit pour une ou plusieurs activités à traiter en commun, soit en vue d'une fusion définitive qui sera entérinée par le conseil d'administration et par l'assemblée générale. Dans le cas de fusion, il sera procédé à l'élection d'un nouveau bureau régional remplaçant les deux bureaux.

ARTICLE 6 - ACTIVITES DE LA DELEGATION REGIONALE

Les délégués régionaux aidés de leurs adjoints ou des responsables, animent les groupes ainsi créés pour pallier la grande dispersion géographique des membres de l'association. Ils organisent toutes réunions, rencontres et activités conformes au but de l'association tel que défini aux statuts.

Les délégations régionales avertiront le bureau du conseil d'administration de l'association de leurs activités. Le bureau harmonisera alors à l'amiable ces activités pour éviter les doubles emplois.

De même elles informeront les autres délégations de leurs programmes annuels d'activités afin de permettre aux autres membres d'y participer s'ils désirent faire le déplacement.

ARTICLE 7 - COMMISSIONS ET CLUBS

Pour promouvoir des activités spécifiques, il pourra être créé, à l'échelon national, des clubs ou des commissions, soit permanentes, soit temporaires pour des objectifs bien définis. Ces clubs pourront avoir une section locale dans les délégations régionales.

Ces sections regrouperont les membres de la région intéressée ou, si nécessaire, les membres de régions voisines. Un règlement propre à chacun de ces clubs précisera le fonctionnement des sections locales et devra être agréé par le conseil d'administration.

ARTICLE 8 - BUDGET ET GESTION

Le conseil d'administration apportera un soutien financier aux

délégations régionales. Ce soutien sera calculé suivant le nombre d'adhérents faisant partie de la délégation.

Ce nombre d'adhérents est celui des cotisants constaté sur l'exercice antérieur.

Le trésorier régional justifiera une fois l'an l'utilisation de ces fonds devant le conseil d'administration.

ARTICLE 9

Chaque président sortant est nommé d'office président honoraire et peut assister aux délibérations du conseil avec voix consultative.

ARTICLE 10

Lorsque dans un couple, les deux membres sont adhérents, il est admis que le second membre ne paiera qu'une demi-cotisation pour justifier son appartenance à l'amicale et être inscrit à l'annuaire.

Les conjointes ou conjoints de membres décédés peuvent adhérer à l'Amicale en bénéficiant (voir article 1) des mêmes conditions.

SOIREE DE LA SAINTE BARBE 1990

Pour respecter la tradition, l'Amicale-BRGM a organisé un souper dansant à l'occasion de la fête de notre Sainte Patronne, le vendredi 7 décembre 1990.

Depuis plusieurs années déjà, quatre précisément, cette manifestation rencontre le même intérêt.

Malgré un "flash" d'information lancé un mois auparavant, les inscriptions se sont effectuées, d'abord timidement, puis avec une accélération brutale, avant la date fatidique de clôture, le 3/12/1990.

Cette soirée a réuni 182 participants dont la majorité était des agents en activité, accompagnés de leur famille et de leurs invités.

La mine de la "LUCETTE" était représentée par son président directeur général accompagné de son épouse, d'une délégation de six personnes et précédée d'une statue en pied de Sainte-Barbe et fanion adéquate.

Cette soirée s'est déroulée après l'Assemblée Générale de notre Amicale qui s'est tenue le même jour, en fin d'après midi (voir compte rendu).

A partir de 20 h, après avoir passé les opérations de pointage et de contrôle à l'entrée, orchestrées avec gentillesse et bonne humeur

par les membres toujours dévoués du Bureau de l'Amicale, parfois même assistés de leurs épouses, les participants ont pu s'approcher du bar sous l'oeil fixe et la totale rigidité du mime X. BRETON.

Un apéritif "tropical" fut servi sous la haute direction de notre ami E. CHIMAY avec l'assistance de notre ami A. LONGEVAL.

Ce punch et les petits fours aidant, tout le monde se trouvait en condition pour passer à table et déguster le repas mis au point par A. LONGEVAL et son équipe.

Après quelques "cafouillages" vite réparés et ce malgré les plans de table établis, tout le monde pu trouver place et attaquer le repas dans une ambiance musicale animée par l'ensemble M. GERARD.

Un menu choisi, nous était présenté :

Caille farcie à la Lucullus
Aumônière de chou farci aux langoustines

Filet de biche, sauce poivrade
avec sa garniture

Fromages

Dessert des Anciens

Café

Vins blanc et rouge à volonté.

* * * *

Avant que la fête ne commence, le Président de notre Amicale prend la parole pour regretter l'absence du Directeur général du BRGM, Jean Pierre HUGON, et donner lecture du message que ce dernier lui a adressé :

Monsieur le Président,

Je suis tout à fait désolé de ne pas être des vôtres, le 7 décembre, pour ma première Saint-Barbe au BRGM. Croyez bien que seuls des engagements auxquels je ne peux me dérober et pris avant ma nomination au BRGM me contraignent à cette décision.

Veuillez Monsieur le Président, m'en excuser et être mon interprète auprès de tous nos amis.

Je suis très déçu, au moment où le BRGM devient le centre de mes préoccupations, d'être ainsi obligé de renoncer à rencontrer un grand nombre de ceux qui constituent et ont constitué la force vive de cette Maison.

Je ne doute pas, car je connais déjà et depuis longtemps un certain nombre d'entre vous, que l'ambiance sera au rendez-vous et souhaite que Sainte-Barbe soit fêtée comme elle le mérite.

Croyez, Monsieur le Président, à mes sentiments les plus cordiaux.

Jean Pierre HUGON

La tombola présentée par le Président, Roland PIERROT a été tirée par l'innocente main de Christine GUILLON (BRGM/SG/COM).

Les heureux gagnants ont été :

1er prix - une semaine aux Baléares pour 2 personnes
(voyage et séjour) : Esther MIGUEL-SANCHEZ (BRGM/SGN/SP)

2ème prix - location d'un appartement pour 1 semaine et pour
2 personnes à la Rochelle : Fabienne CAVELIER (non BRGM)

3ème prix - un "Nabuchodonosor" de champagne : Jean ROGUE
(BRGM/PEL/D)

4ème prix - 12 bouteilles de champagne : **

5ème prix - Spécimens minéralogiques (agates polies) :
Martine GUILLO (mine de la Lucette)

6ème prix - 6 bouteilles de champagne : François PILLARD
(BRGM/SGN/GEO)

** le billet gagnant n'a pu être présenté, ce 4ème prix a été remis en jeu avec 2 lots de six bouteilles :

- 6 bouteilles de champagne : Marcel GUILLAUME (Amicaliste)
- 6 bouteilles de champagne : Zdenek JOHAN
(BRGM/DS/D - Amicaliste).

Remercions ici les honorables donateurs, en particulier l'agence HAVAS (1er et 2ème prix) et nos amis A. LONGEVAL (3ème prix) et A. NOESMOEN (4ème et 6ème prix) (le 5ème prix était offert par l'Amicale).

Précisons que le Président, Maurice ALLEGRE, malgré un planning parisien très chargé avait tenu à nous rejoindre pour cette soirée.

Au cours du repas, nous avons eu l'occasion d'apprécier une brillante prestation très applaudie du mime X. BRETON.

Puis la piste fut occupée par les danseurs qui s'élançèrent aux rythmes de l'orchestre, sous un flot de "cotillons".

Nous avons même eu un concours de danse qui fut remporté sur un "tempo" de tango par l'épouse de notre camarade et ami JP. GAUTSCH (1).

Cette soirée s'est déroulée dans une excellente ambiance et sous le signe de la bonne humeur.

La soirée s'avançant, vers quatre heures du matin, les "courageux" ont pu déguster une soupe à l'oignon accompagnée d'un très agréable petit déjeuner "à la fourchette" organisé par A. LONGEVAL.

Il faut ici remercier tous les participants qui ont répondu à notre appel et qui par leur présence ont contribué à la réussite de cette soirée.

A l'année prochaine

JC. ROUSTAN

(1) Le rédacteur de ce compte rendu n'a pas voulu se permettre de nommer le "cavalier" puisque c'était..... lui !!
Félicitations (NDLR)



SOIREE DE LA
SAINTE BARBE
1990

Photos : Emmanuel CHIMAY

COMPTE RENDUDE LA REUNION DU 21ème CONSEIL D'ADMINISTRATIONDU 5 FEVRIER 1991

Etaient présents: Georges GERARD, Jacques GAZEL, Roland PIERROT, Brigitte SANGNIER, Sauveur PAPPALARDO, Jean-Claude ROUSTAN, Marcel COLLIEN, Danielle LABROT. Georges CAMBRAY, Ignace DARCHEVILLE et Yves CHOLEUR.

Deux des trois nouveaux élus par l'Assemblée Générale du 7 décembre 1990 étaient également présents: Marcel LE BERICHEL et Yves BERTON. Par contre, Françoise DEREK était absente et excusée.

Absents: Emmanuel CHIMAY, Léon DELBOS, Claude GUILLEMIN, excusés. Jacqueline COUPAT absente.

La séance est ouverte à 10 h 45 par ROLAND PIERROT.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 20 ème Conseil d'Administration
2. Roland PIERROT informe le CONSEIL du prochain envoi de sa lettre aux 120 agents du B.R.G.M. partis en 1990.
3. Présentation des nouveaux administrateurs élus lors de l'Assemblée Générale du 7 décembre 1990: Marcel LE BERICHEL qui entre au BUREAU de l'Amicale comme secrétaire-adjoint; Yves BERTON, administrateur est chargé plus spécialement d'étudier une relance de la région CENTRE concernant les fêtes et manifestations en liaison avec J-C ROUSTAN et Marcel COLLIEN, responsables au plan national.
4. CONTACT. devrait paraître vers la fin février et comprendra de nombreuses rubriques, notamment les nouveaux statuts de l'Amicale, le compte-rendu de la Ste Barbe, rapports divers, photos etc...
5. FETES et MANIFESTATIONS. la réunion-repas d'été est fixée au dimanche 9 juin; le lieu reste à trouver, nos responsables vont s'y employer.
Une soirée cinéma est souhaitée et envisagée; à revoir.
Au sujet de la Ste BARBE en décembre prochain, il est décidé de recruter un photographe pour en fixer les moments forts et "les personnalités".
6. QUESTIONS DIVERSES.
 - COTISATIONS. Il faudra envoyer dès que possible les paillons à coller sur les cartes d'adhérents.
 - NOUVEAUX STATUTS. suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, il convient de désigner les noms des titulaires des diverses catégories:
 - Membres bienfaiteurs: pour le moment, un seul, André NOESMEN pour sa participation aux lots de la Tombola de la Ste Barbe 1990
 - Membres permanents (anciens membres du BUREAU):
 - Gustave M'BE'MBA
 - Gustave CORNET
 - Henri GALLE-CAVALLONI

en les remerciant de leur présence et de leur aide pendant plusieurs années.

- Décision d'achat pour cette année d'un mini-ordinateur.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 40.

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR L'ANNEE 1991

Président d'honneur : M. BEAUMONT Claude

Présidents honoraires : M. GERARD Georges
M. GAZEL Jacques

Bureau

Président : M. PIERROT Roland

Vice-Présidents : Mme SANGNIER Brigitte
M. CHIMAY Emmanuel

Secrétaire : M. CHOULEUR Yves

Secrétaire adjoint : M. LE BERICHEL Marcel

Trésorier : M. PAPPALARDO Sauveur

Correspondant au BRGM : Mme LABROT Danielle

Chargés des fêtes et manifestations : M. ROUSTAN Jean Claude

M. COLLIEN Marcel

Administrateurs

M. DARCHEVILLE Ignace (Chargé des publications - bulletin "CONTACT" et annuaire -)

M. DELBOS Léon (Délégué région Centre)

M. CAMBRAY (Adjoint au délégué région Centre)

M. GUILLEMIN Claude

Melle COUPAT Jacqueline (Chargée de missions Paris Ile-de-France auprès du Délégué région Centre)

Mme DEREK Françoise

M. BERTON Yves (Chargé de mission auprès du Délégué région Centre)

LES MANIFESTATIONS DE L'AMICALE

Section Ile-de-France

La section Paris Ile-de-France de l'Amicale des Anciens du B.R.G.M. a tenu une réunion le 27 avril 1990, à l'Ecole des Mines à Paris, à laquelle une quinzaine de personnes ont participé.

M. SCHUBNEL présentait, ce jour-là, une conférence intitulée : "Gemmes de collection et gemmes de joaillerie". Les représentants de l'Amicale du B.R.G.M. ont pu assister à cette conférence et ont particulièrement apprécié les photos des magnifiques pièces de collection et de joaillerie. Certains "Anciens" du B.R.G.M. avaient déjà pu retrouver quelques collègues en début d'après-midi en visitant le musée.

La conférence a été suivie d'un apéritif très sympathique dans une salle de l'Ecole des Mines.

Un dîner, dans un restaurant du quartier, a terminé cette réunion dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Une suite d'incidents a retardé la parution du compte-rendu de la réunion et vous voudrez bien nous excuser de ce retard.

Nous sommes à la recherche de bonnes volontés et de suggestions pour relancer la section Paris - Ile-de-France. Nous serions heureux de vos marques d'intérêt.

J. COUPAT

(organisée à l'occasion
de l'Assemblée générale du 7 décembre 1990)

LA CHASSE : SPORT ET PASSION

Devant toutes les polémiques sur la chasse, devant les 3 catégories d'individus : les chasseurs, les non-chasseurs et les anti-chasseurs, il m'a semblé intéressant de vous faire mieux connaître et, peut-être, mieux comprendre l'histoire et le fonctionnement de la chasse.

Depuis 2 ou 3 décennies, il se passe en France un phénomène curieux : moins il y a de gibier, plus il y a de chasseurs.

Aujourd'hui, les chasseurs appartiennent désormais à toutes les classes sociales, alors que pendant des années, la chasse était pratiquée, même réservée aux gens aisés des villes et des campagnes.

Autre particularité étroitement liée à la première : dans aucun pays du monde, la proportion de chasseurs, par rapport à la population, n'est aussi grande. Près de 2 000 000 de chasseurs pour moins de 60 000 000 d'habitants.

Il est bien évident que cette tendance a des origines et des causes diverses, tenant tant à l'évolution de la chasse elle-même depuis des siècles, qu'à l'évolution de la société dans son ensemble. Une recherche approfondie montrerait sans doute qu'elles sont liées, entre autres causes, aux transformations de la propriété foncière depuis deux siècles et à l'augmentation générale du niveau de vie, depuis la dernière guerre, qui a permis à de nouvelles couches de la population de consacrer une nouvelle forme de leurs revenus à une forme de loisir relativement coûteuse.

Il n'est pas dans mon intention de me livrer ici à une étude serrée du problème, mais seulement d'en dégager quelques points d'histoire et quelques tendances de l'évolution générale, permettant de comprendre ce qui se passe et, si possible, de prévoir l'avenir de la chasse.

La chasse est certainement la plus vieille activité du monde. Jusqu'à ce jour, les traces les plus anciennes qui furent découvertes, de nos ancêtres les plus reculés, sont estimées à 1 000 000 d'années. Elles se trouvent dans le midi de la France, dans la petite grotte de Vallonet à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (Var).

De nombreux auteurs ont appelé le Moyen-Age : "l'âge d'or de la chasse". Il faut préciser que cette qualification s'adresse uniquement aux seigneurs car il en alla différemment pour ceux qui étaient en bas de l'échelle (les paysans).

C'est à partir du 15^{ème} siècle que la chasse à courre se transforma, devenant un rite social, destiné à rehausser la magnificence des plus grands seigneurs.

Les moyens qu'elle exigeait en faisaient une activité particulièrement coûteuse, donc réservée à une petite minorité, à tel point qu'on la considéra bientôt comme chasse royale par excellence.

A partir du 17^{ème} siècle, le roi déclara la chasse et son exercice comme relevant de sa seule autorité et de son seul pouvoir. Dès lors, certains animaux tels les cerfs et les daims furent considérés comme bêtes "royales".

La loi du 3 mai 1844 modifia profondément les conditions de la chasse à travers la France. Elle favorisa les citoyens fortunés puisque le coût du permis de chasse était de 25 F alors que le salaire d'un ouvrier était de 1 F par jour.

Par contre, la majorité des paysans devaient se contenter de regarder courir les lièvres et de voir voler les perdreaux sans avoir le droit de leur envoyer un coup de fusil.

Or, depuis la révolution, beaucoup de petits fermiers possédaient une arme souvent à silex, mais propre à culbuter un capucin, voire une bête noire, car privés du droit de chasse, ils n'hésitaient pas à braconner !

Ce phénomène fut remarqué dans tout le pays. Certaines régions se distinguèrent particulièrement, exemple, la Sologne. Maurice GENEVOIX l'a popularisé, en y plaçant son personnage de Raboliot, dont le nom devint bientôt synonyme de braconnier.

A l'époque, le tribunal de Romorantin s'occupait essentiellement des affaires de "chasses interdites". 191 sur 288 furent jugées pour la seule année de 1859.

Mais les paysans n'étaient pas les seuls à braconner, beaucoup d'ouvriers des petites villes, souvent mal payés, n'hésitaient pas à en faire autant, y trouvant le moyen d'améliorer l'ordinaire et d'arrondir les fins de mois.

Si la Sologne recérait ainsi un grand nombre de "bracos", les autres régions de France n'étaient pas en reste. Même si leurs "Raboliot" étaient moins connus, on peut se faire une idée du nombre de fusils que le pays possédait, quand on sait que c'est à cette époque que les loups et les lynx disparurent définitivement.

Vers 1900, il ne reste pratiquement plus de fauves en France ; seuls quelques individus subsistent dans le Massif Central et dans l'Est du pays.

Cependant, la peur du loup, voire du loup garou, ne s'éteignit pas dans l'esprit des humains, surtout des enfants.

Le folklore, transmettant de nombreuses histoires où la bête se rend coupable de bien des méfaits, croquant les petits chaperons rouges et n'épargnant pas les mères-grands.

La vénerie, désormais réservée à quelques grandes familles, après la révolution, les nouveaux propriétaires fonciers, amoureux de la chasse, se sont mis à chasser seuls ou en battue : la chasse devant soi était née !

C'est partir de 1844 que l'expression "faire l'ouverture" fit son apparition dans le langage courant ; cette ouverture était décidée par le préfet du département et ayant lieu traditionnellement le 1^{er} dimanche de septembre, alors que les récoltes étaient engrangées.

La loi restreignit grandement l'extension de la chasse, puisque pour avoir son permis, il fallait être inscrit au rôle des impôts dans la commune où l'on chassait, donc y être propriétaire.

Si l'aspect financier jouait un rôle important dans la limitation des chasseurs, les difficultés de transport en restreignaient encore le nombre, même après le développement du chemin de fer.

Pour les bourgeois des villes, aller à la chasse demandait une absence de plusieurs jours, donc de loisirs rares à cette époque, sauf pour les détenteurs de grosses fortunes.

Aussi, jusqu'après la guerre de 1870, peu nombreux étaient les citadins qui chassaient. Le plus grand nombre de permis fut pris par la noblesse et par les nouveaux propriétaires ruraux, les hommes de loi, les médecins, les entrepreneurs, etc...

Lorsque le prix du permis diminua, ceux-ci se trouvèrent rejoints par les fermiers enrichis, les artisans ruraux, les commerçants des villes proches disposant de moyens de transport.

Ainsi, le nombre de chasseurs augmenta progressivement et régulièrement.

La création de sociétés de chasse communales, simples associations créées selon la loi de 1901, permit à beaucoup de ruraux de se livrer à leur passe-temps préféré, délaissant le braconnage pour la véritable chasse.

Le nombre de permis de chasse atteignit 400 000 à la veille de la seconde guerre mondiale, alors qu'en moins de 30 ans, il allait sextupler !

400 000 chasseurs en 1939, plus de 2 000 000 en 1982 ; en 1983, 80 000 personnes ont passé leur permis. Cet examen fut créé en mai 1976.

Ces chiffres laissent assez rêveur et perplexe, quand on sait que la quantité de gibier n'a cessé de diminuer et que les deux mouvements en sens inverse ne semblent pas près de s'arrêter.

S'il n'est pas possible de tirer des conclusions sur l'orientation de la chasse dans les années à venir, tout au moins peut-on chercher quelques explications sur ce qui est devenu un vrai phénomène de société.

Pourquoi et comment, en une quarantaine d'années, 1 français sur 25 est-il devenu un adepte de la chasse et exerce-t-il ce sport, réservé autrefois à une mince couche sociale ?

Peut-être est-ce parce que la chasse constitue un véritable sport, demandant des efforts physiques réels en faisant appel à de nombreuses autres disciplines sportives telles que la marche à pied ("il n'est pas rare de faire plus de 20 km dans une journée"). Il y a

aussi la crapahute dans les ronces, mais surtout il y a le tir ! car le ball-trap ou le tir à la cible ne remplaceront jamais l'épaulée d'un lièvre ou le doublé de perdreaux.

De plus, la chasse se pratique très souvent avec un fidèle compagnon, car n'en déplaise au dicton : "le chasseur sachant chasser, chasse avec son chien". D'ailleurs, partir avec son chien par un lumineux matin d'automne, appartient à l'imagerie traditionnelle du chasseur. D'autre part, le mot-même : "cynégétique", qui désigne l'activité "chasse" ne signifie-t-il pas : "l'Art du chien" ?

Aujourd'hui, alors que la vie sédentaire est le lot de la plupart des hommes et des femmes, ce retour à la nature représente une des plus grandes joies que peuvent éprouver les citadins.

Mais pourquoi la chasse, me demanderez-vous ?

Pourquoi tuer de pauvres bêtes qui ne demandent qu'à continuer de vivre ?

Je ne fournirai pas de réponse à cette question car je suis incapable de la donner !

Il faut chasser soi-même pour saisir le plaisir qu'on y trouve et qui, de plus en plus souvent, évolue du reste vers le simple retour à la nature.

Arrivés à ce point, certains chasseurs déposent leur fusil et se "rabattent" sur la chasse à l'image, ou se contentent simplement de parcourir les champs à leur aise, cherchant à surprendre une perdrix sur son nid ou un jeune lapereau ... Mais je crois que la majorité continue à chasser !!

Alors, inutile de continuer cette discussion sans fin, où chacun des interlocuteurs reste sourd aux arguments de l'autre ! Cependant...

Voir, dans la chasse une résurgence de l'envie de détruire, de tuer, qui sommeillait au fond de chaque homme, me semble un argument douteux, voire malhonnête, car personne n'a jamais pu prouver que tout individu était un assassin en puissance.

Finissons-en avec cette polémique, et cherchons plutôt ce qui a poussé des milliers de braves gens à se lancer chaque dimanche dans la plaine ou le bois, à la recherche d'un gibier de plus en plus rare et difficile à approcher.

* * *

La chasse est certainement l'un des sports les plus pratiqués en France.

Il est bien évident qu'un tel afflux de nouveaux adeptes pose de plus en plus de problèmes qu'il faudra résoudre.

Tout d'abord, la raréfaction du gibier, non pas relative, mais absolue ! Il s'agit là des arguments de poids pour les ennemis de la chasse ! ... Et pourtant, toute personne de bonne foi et connaissant bien le problème sait qu'il y a là un argument spécieux !!!

Moins nombreux avant la guerre, les chasseurs tuaient une masse de gibier plus importante que nos 2 000 000 d'aujourd'hui, dont la plupart d'ailleurs ne se contente que de quelques pièces pour toute la saison.

Alors, pourquoi y-a-t-il de moins en moins de gibier ?

Essentiellement parce que le mode de culture a changé. Autrefois, et ce n'est pas si vieux, un terroir de chasse se composait de quelques grandes surfaces et de nombreux champs délimités par des haies que le gibier connaissait bien et, où il trouvait le meilleur biotope pour sa conservation et sa reproduction.

Maintenant, et l'évolution n'est pas terminée, les champs ont été remembrés, les haies ont disparu et les grands espaces sont livrés à la monoculture. Sans parler des méthodes de culture qui, à travers la mécanisation et l'utilisation des produits chimiques, entraînent la disparition de nombreux gîtes, nids et terriers avant même que les jeunes soient nés.

C'est là que résident les principales causes de disparition du gibier qui ne trouve plus les conditions nécessaires à sa préservation et sa reproduction.

Je ne parlerai pas des populations marines ou lacustres, ou autres, qui en quelques jours tuent autant de gibier (palmipèdes ou échassiers) que tous les chasseurs français en une seule année !!!

Alors, quel remède proposer ?

Les anti-chasseurs reprendront : "il faut supprimer la chasse" !

Cette solution ne changerait rien au problème, bien au contraire ! car les chasseurs sont les premiers intéressés par le sauvetage du gibier. Mais il faut rationaliser l'effort et le coordonner à tous les niveaux.

Je citerai en exemple l'implantation des autoroutes et routes à grande circulation. Aucune étude n'a été faite en France.

Par contre, en 1970, nos voisins allemands se sont penchés sur ce problème et des chercheurs ont établi la preuve que chaque année, quelques 120 000 lièvres, 60 000 chevreuils, 2 500 cerfs et sangliers étaient écrasés sur les routes de RFA.

Quand on sait que ce sont des animaux adultes qui se font tuer sur les routes, surtout à la période des amours, on peut imaginer la perte subie par le fond cynégétique de ce pays. Il est bien évident que ce phénomène n'est pas circonscrit à la RFA, mais qu'il se reproduit peut-être avec quelques variations dans tous les pays d'Europe.

Depuis une quinzaine d'années, les autorités forestières, après avoir fait des recensements très précis du cheptel, ont institué des plans de chasse pour le grand gibier (chevreuils, cerfs, biches...) et depuis quelques années sur le petit gibier (perdrix).

Cette obligation a déjà porté ses fruits, à la plus grande joie des chasseurs car aujourd'hui, ces animaux prolifèrent dans nos forêts d'où ils avaient disparu.

Autre domaine où tout chasseur (digne de ce nom) doit avoir à coeur de respecter la loi : la protection des espèces menacées de disparition.

Des listes de gibier menacé sont dressées chaque année par le législateur. Or, il n'est pas possible de placer un garde-chasse derrière chaque chasseur.

Il convient donc à chacun de respecter la législation et de laisser vivre et se reproduire : cigognes, flamands, buses, faucons et autres espèces.

* *

*

Certes, le gibier ne reviendra jamais aussi nombreux qu'il l'était à l'époque où l'agriculture n'utilisait que des engrais naturels, sur des petits champs où poussaient des récoltes diversifiées, une époque aussi où les chasseurs étaient moins nombreux que des pièces de gibier !

Ce temps-là ne reviendra pas, mais avec une protection accrue du gibier et un repeuplement bien mené, pouvons-nous espérer ne plus rentrer bredouilles un soir d'ouverture.

Il nous resterait à raccrocher notre fusil, et peut-être pourrions-nous inviter Ch. DARWIN, qui dans ses mémoires, raconte que la chasse fut sa passion pendant de nombreuses années, mais qu'ensuite, le plaisir d'observer et de raisonner devint peu à peu plus grand que celui de se montrer adroit et sportif.

Aujourd'hui, si les outils ont changé, la chasse reste et demeure éternelle. Elle fait partie de la vie. Elle a été honorée par toutes les religions, depuis la Diane des Romains en passant, au Moyen-Age, par Saint Eustache, Saint Vincent et Saint Jacques, et plus tard, Saint Hubert.

Le gibier représente tous les animaux sauvages bons à manger. Un chasseur, digne de ce nom, doit manger son gibier et avant tout le respecter.

Il faut maintenir la tradition de la chasse, qui, au commencement, était le seul moyen donné à l'homme pour survivre et défendre sa liberté.

Pierre CHERON

(voir suite page suivante)

POUR OU CONTRE LA CHASSE

La liberté de chasser, reconnue aux 3% de citoyens-chasseurs, doit s'arrêter là où commence la liberté de tous, de RESPECTER LA VIE.

Est-il normal qu'un chasseur puisse tirer sans avoir clairement identifié sa cible? (depuis quand l'homme est-il devenu une espèce chassable en France?), est-il normal que l'on mette entre les mains de personnes mal préparées, des armes aussi dangereuses.

Il est grand temps de moraliser la chasse:
seules les personnes répondant à une certaine éthique, possédant une grande maîtrise de soit et ayant subi une préparation approfondie devraient être habilitées à porter un fusil.

La chasse doit évoluer, car la société change et les moeurs de nos concitoyens également. **Les chasseurs devront s'adapter à un phénomène qui va s'amplifier: LA NATURE SERA DE PLUS EN PLUS FREQUENTEE par différents usagers.**

On ne peut tenir un double langage, d'une part attirer le public, les touristes, dans l'arrière pays Provençal en particulier, afin que celui-ci ne périclite pas, et par ailleurs mettre en péril la vie de ces personnes en laissant des porteurs de fusils mal préparés et/ou irresponsables exercer, sans limites, leurs activités.

Nous demandons que soient mises en place des MESURES CONCRETES visant à assurer la sécurité des personnes:

- le nombre de jours chassables doit être diminué; il n'est pas raisonnable ni acceptable que la chasse se déroule 5 jours sur 7, pendant les week-end et le mercredi, jours de fréquentation maximum et jours de congé des enfants.
- le nombre des battues doit être limité car elles constituent un frein à la libre circulation des citoyens. Toute battue devra être déclarée à la Préfecture, un responsable de la sécurité désigné parmi les chasseurs devra veiller au bon déroulement de l'opération.

Nous aimons tous parcourir une nature sauvage libre, respectée et en paix.

Association NATURE et AVENIR

Texte d'un tract distribué lors d'un rassemblement silencieux de protestation contre la "Chasse aveugle" à Biançonnet le 28 octobre 1990 et transmis par notre Ami L. MONITION à la suite d'un accident mortel, survenu au fils d'un de ses amis Claude MONOD, verrier au TOURON à la limite des départements des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute Provence alors qu'il ramassait des champignons aux Colettes.

Dans le prochain numéro de "CONTACT" un article de J. BERTRANEU sur le même sujet.

LE COIN DES HISTOIRES DROLESOU DROLES D'HISTOIRES

ECHANTILLONNAGE DE MOYENS DE TRANSPORT A SULAWESI

Mai 1967, je suis dans l'avion Paris-Djakarta. Je dois, en compagnie d'un ingénieur d'une autre société, visiter des gisements de nickel de l'île de Sulawesi. Un appel d'offres a été lancé pour l'exploitation de ces gisements et la visite est organisée par le gouvernement indonésien. Une expérience de travail en Indonésie quelques mois auparavant, juste après une révolution, me fait craindre bon nombre de difficultés, surtout pour les déplacements. La suite va confirmer mes craintes.

A Djakarta, dès que j'ai retrouvé mon collègue que, pour la commodité du récit, j'appellerai Jean, nous rendons visite au Ministre des Mines. Il nous assure de l'aide du Service géologique et du support de l'armée qui doit, en outre, protéger notre mission dans une zone dite d'insécurité.

Le lendemain nous nous rendons à Bandung pour consulter la documentation. Là, malgré les recherches, il est impossible de trouver les archives de la prospection détaillée faite par les Hollandais avant la guerre. Lassé des recherches, je décide de rendre visite à un géologue avec qui j'ai travaillé dans l'île de Belitung. Au bout de quelques minutes de bavardage, j'ai la surprise de découvrir sur son bureau tous les rapports sur le nickel que nous avons cherchés!

Dès notre arrivée à Ujung Pandang (ex Makassar), visite au général commandant les forces de l'île. L'accueil est excellent. Il nous assure de l'aide totale de ses troupes, précisant même qu'il met son hélicoptère à notre disposition.

- Dans ce cas nous pouvons partir demain matin en hélicoptère dit Jean.

- Malheureusement nous n'avons plus de carburant pour l'hélicoptère répond le Général.

- Alors pouvez-vous mettre une jeep à notre disposition?

- Certainement, mais il faudra attendre quelques jours, car la seule disponible est hors d'usage et j'attends une boîte de vitesse par avion.

Nous attendrons pendant plusieurs jours, juste de quoi préparer Jean aux difficultés des déplacements.

Nous décidons de partir un soir dès que la jeep est prête. Au matin, après avoir traversé en diagonale la branche sud-ouest de l'île, nous arrivons à Palopo où l'escorte militaire doit nous être fournie. Là nous apprenons que la route est coupée par des inondations. Après une journée de discussions, une péniche de débarquement est mise à notre disposition: elle nous permettra de traverser le fond du golfe de Bone et d'atteindre le premier gisement proche de la mer. Cette traversée va durer toute la nuit. Je ne crains pas la mer, mais, la péniche ayant embarqué de nombreux villageois avec toutes leurs affaires et leurs animaux, l'ambiance est plutôt agitée et, au matin, nous apprécions le calme de l'estuaire que nous remontons jusqu'au village de Malili.

On nous installe dans une case sur pilotis, près de la rivière, très agréable, mais construite par et pour des Indonésiens et, comme nous sommes plus lourds, un barreau de l'échelle cède sous le poids de Jean et il se blesse à l'oeil gauche. Cette blessure va beaucoup nous inquiéter car il n'y a aucune possibilité de soins sur place.

Les quelques jours passés à étudier le gisement de Malili vont permettre aux véhicules de nous rejoindre et nous reprenons la route vers le deuxième gisement avec beaucoup d'optimisme...pour nous arrêter

une heure après dans une plaine inondée. Nous réduisons nos bagages au strict minimum et nous poursuivons à pied, en empruntant un raccourci. Au début, nous circulons dans la plaine, en zigzag, sur les murettes de terre séparant les rizières; comme il pleut, ces murettes sont très glissantes et la marche se transforme en numéro d'équilibriste.

Nous sommes heureux d'atteindre les premiers reliefs et de sortir des rizières. Mais l'ancienne route que nous allons suivre n'est plus entretenue et seulement utilisée par les villageois et leurs buffles. La première partie du trajet est en terrain calcaire, la route a été taillée dans de l'argile de décalcification et les pattes des buffles ont creusé des trous et fait ressurgir les pointes de calcaire.

Pendant plusieurs heures nous progressons sur un chemin chaotique, uniformément savonné et, très vite, nous sommes couverts de boue que la pluie violente n'arrive pas à lessiver. La piste heureusement s'améliore, mais nous n'arriverons qu'en pleine nuit, après nous être plus ou moins séparés dans l'obscurité.

A l'étape, Jean me raconte sa mésaventure: il était accompagné par un soldat ne parlant qu'indonésien. Il faisait nuit; la piste, en crête, était bordée par des arrachements dus à l'érosion. A trois reprises le soldat avait dit "AWAS" ("attention") en poussant Jean à gauche pour éviter un trou. A un quatrième cri "AWAS", avant que le soldat ne le pousse, Jean croyant que le cri signifiait "A GAUCHE" s'était jeté de ce côté pour tomber dans un grand trou. Heureusement la boue avait amorti sa chute.

Après cette longue nuit, nous retrouvons un paysage ensoleillé au bord d'un lac, mais nous sommes à plusieurs kilomètres de notre destination. Les pêcheurs nous proposent très gentiment de nous conduire et le voyage se termine avec une flottille de pirogues à voile. Une calme régates.

Les jours suivants se passent à Soroako à étudier le deuxième gisement. L'accueil est excellent mais notre ravitaillement n'a pas pu suivre et nous devons nous contenter de la nourriture locale, essentiellement du riz agrémenté de piment.

Nous apprenons bientôt que la décrue a commencé et que les véhicules vont progresser par la route initialement prévue. Nous attaquons donc la marche de retour avec optimisme et, après quelques heures, nous retrouvons les voitures bloquées par un pont cassé. Nous pensons que les difficultés sont terminées, mais, dans la plaine, la pluie a repris depuis la veille. Toutes les rivières sont en crue; par endroits la route est submergée. Peu à peu le niveau de l'eau monte jusqu'à arrêter les véhicules. Nous ne sommes plus qu'à 1500 mètres du village, mais nous devons terminer ce dernier tronçon à la nage.

La mission est terminée, mais on nous a offert de visiter un gisement de nickel exploité par les Japonais et situé un peu plus au sud. Pour nous y rendre nous empruntons un bateau local, un voilier à moteur. L'état de la voile nous fait souhaiter qu'il n'y ait pas trop de vent; quant au moteur, c'est un modèle de savant bricolage.

Pour rentrer de la mine japonaise il faut retraverser le golfe de Bone; nous avons si peu confiance dans le voilier que nous acceptons avec plaisir l'offre des Japonais de nous transporter avec un de leurs remorqueurs et nous embarquons avec la sensation de retrouver la civilisation.

Ce remorqueur est impeccable, parfaitement entretenu, et une cabine avec coin toilette est mise à ~~ma~~ disposition. Mais, comme souvent sur les bateaux, les installations sont de dimensions réduites et, dans ce cas, il s'agit de dimensions japonaises réduites. J'ai l'impression d'habiter une petite chambre de poupée parfaitement équipée.

Nous débarquons à Watampone d'où nous rejoindrons Ujung Pandang par un car folklorique mais sans plus....juste pour compléter notre échantillonnage de moyens de transport!



André NOESMEN

(prochain numéro,

un article de J. MARCHESSEAU)

SULAWESI

0 100km

---- Itinéraire

PHOTO
MONTAGE

Réalisation :

Pierre CHERON



IN MEMORIAM
=====

Angelos STAMATATOS

(1922 - 1991)

Angelos STAMATATOS est décédé brutalement à ATHENES le Dimanche 13 Janvier 1991 d'une crise cardiaque que rien ne laissait pressentir. Notre émotion et notre peine n'en ont été que plus vives. Angelos STAMATATOS était dans sa soixante-neuvième année.

Très proche de la culture française, Angelos STAMATATOS, diplômé Ingénieur des Mines et de Métallurgie de l'Ecole polytechnique d'ATHENES, était venu compléter sa formation auprès du Professeur RAGUIN dans le cadre de la "4ème année" de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Ainsi, après des premières activités dans le domaine minier de son pays et sans les quitter totalement, se voyait-il tout naturellement proposer par le BRGM en 1962 un poste de représentant pour la Grèce, pays où le BRGM envisageait d'étendre ses activités, autant dans le domaine commercial qu'en investissements propres.

Angelos STAMATATOS assurera ces fonctions pendant plus de vingt ans, qui seront notamment jalonnés par les importants contrats commerciaux dans le domaine minier avec la Banque Hellénique pour le Développement Industriel et dans le domaine hydrogéologique pour diverses études régionales, en particulier l'alimentation en eau de la ville de Salonique. En investissements propres, il fut l'artisan de nombreuses opérations en Grèce et à Chypre sur des sujets de cuivre, de magnésite et de chromite. Il assura aussi de nombreuses missions à Bagdad, à Karthoum, en Turquie, au Kenya.

Par sa très bonne connaissance des milieux géologiques et miniers grecs, Angelos STAMATATOS permit au BRGM de prendre rapidement une place de choix auprès des différents organismes et sociétés de son pays où notre maison fut très vite connue et appréciée. Par ailleurs, tous ceux qui ont travaillé avec lui se rappellent, outre ses qualités professionnelles et humaines, son profond attachement au BRGM, dont il ne manquait jamais de plaider partout, avec la chaleur qui était la sienne, la vocation, la compétence et les réussites. D'ailleurs, à son départ à la retraite en 1985, malgré l'éloignement géographique, il avait tenu à faire partie de l'association des Anciens du BRGM.

Nous garderons fidèlement le souvenir d'un ingénieur dynamique et compétent mais aussi d'un homme cultivé et ouvert, qui était devenu un ami pour plusieurs d'entre nous.

J. BERTRANEU

Le temps passe si vite... Nous avons pensé qu'un rappel de tous les Amicalistes et Amis qui nous ont quittés depuis la création de notre Association était un devoir... mais le souvenir reste en chacun de nous.

1983

André LAMBERT
Robert QUENAULT
Paul SANGNIER

19841985

Michel OLTRA
Bernard PASSAQUI
René PHILIPPE
Henri PIREDU
Marius REMY
Jacques RIVAILLE
Joseph WOLFF

1986

Daniel BELPAUME
Roland BROCARD
José CAMIO
Guy DUBUS
Gerrit EIJKELBOOM
Mme RIVIERE

1987

Robert BOLLO
Pierre CANTAU
Jean GOGUEL
Robert LEMORVAN

1988

Jacqueline BECAULT
Richard COHEN-ALLORO
Gabriel IRINITZ
François PERMINGEAT

1989

Jean AUDIBERT
Gilles BARBERY
Bernard BOUTEILLER
Claude HANSEN
Jean Marc LOUGNON
Raoul MARTINET
Robert MAUD'HUY
Henri NICOLAS
Gérard PIBAULT
Yvon SCHAEFFER
Jean VILLEMUR

1990

Angèle CENKIER
Michèle HARTMANN

Pose de la première pierre du bâtiment des laboratoires
au centre scientifique et technique d'Orléans La Source

(Année 1964)

